

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 (nouvelle lecture) - (n° 4404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 50

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 4**État B****Mission "Solidarité, insertion et égalité des chances"**

Modifier ainsi les annulations de crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	0	0
Actions en faveur des familles vulnérables	0	22 000
Égalité entre les hommes et les femmes	0	0
TOTAUX	0	22 000
SOLDE	22 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède à des réimputations de crédits à titre non reconductible.